

Les Infos de Base

Mercredi 25 avril 2012
volume 15, numéro 17
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 17 du 25 avril 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 3, 4 et entrées en vigueur au 3 mai 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 mai 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 17 du 25 avril 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 16 du 21 avril 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 mai 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 22 février 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 24 mars 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 9 du 25 avril

2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 1, 2, 5 et entrées en vigueur au 25 avril 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 avril 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 9 du 25 avril 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 avril 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} avril 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} avril 2012 et contient maintenant quelque 8 447 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. **B-1.1**.

Entrée en vigueur des articles 215 (partie), 282 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 19-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 2067], nouveau.

Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 117], remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Décision du 19-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 2067, a. 11.

Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, [R.R.Q., c. **D-9.2**, r. 7], a. 53.

Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, A.M. 2012-08 du 12-04-12, (2012) 144 G.O. 2, 2088, a. 1.

Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 14], aa. 14.8.1, ann. 41-101A2.

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, A.M. 2012-07 du 12-04-12, (2012) 144 G.O. 2, 2083, aa. 1, 2.

Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 38], aa. 1.1, 3.2, intitulé de la partie 4, 4.1, formulaires 81-101F1, 81-101F2.

Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, A.M. 2012-07 du 12-04-12, (2012) 144 G.O. 2, 2083, aa. 1-6.

Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 39], aa. 1.1-2.9, 2.11-2.14, 2.17-3.3, 4.1, 4.4, 5.3-5.4, 5.6, 5.7, 6.1, 6.5, 6.6, 6.8, 6.8.1, 7.1, 8.1, 9.0.1-9.2, 9.4, 10.2-10.4, 10.6, 11.1, 11.2, 11.4, 11.5, 12.1, 14.0.1, 15.2-15.8, 15.12, 15.13, 19.2, 20.4, ann. A

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, A.M. 2012-06 du 12-04-12, (2012) 144 G.O. 2, 2070, aa. 1-42.

Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 42], aa. 3.5, 3.6, 14.2.

Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, A.M. 2012-07 du 12-04-12, (2012) 144 G.O. 2, 2083, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 91, 92, 94, 95 (a), 106, 108, 117.03.

Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, L.C. 2012, ch. 6, aa. 2-8.

Loi sur les armes à feu, L.C. **1995**, ch. **39**, aa. 4, 12.1, 23-23.2, 26, 27, 33, 34, 36, 38, 44, 60, 66, 71, 72, 83, 88, 90.1, 105, 112, 114, 115.

Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, L.C. 2012, ch. 6, aa. 9-28.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, L.R.C. 1985, ch. **C-23**.

Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité), TR/93-81, annexe.

Décret modifiant le Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité), TR/2012-19 du 11-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1062, a. 1.

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2012-82 du 10-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1115, a. 1.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Règlement exemptant des ministères et des sociétés d'État mères de l'application des paragraphes 65.1(1) et 131.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, titre, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement exemptant un ministère et des sociétés d'État mères de l'application des paragraphes 65.1(1) et 131.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, DORS/2012-76 du 03-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1074, aa. 1, 2.

Décret de remise visant les frais de droit de résidence permanente, TR/2009-110, aa. 1, 3.

Décret modifiant le Décret de remise visant les frais de droit de résidence permanente, TR/2012-21 du 11-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1066, aa. 1, 2.

Décret de remise de 2012 visant les frais de droit de résidence permanente, TR/2012-20 du 11-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1063, nouveau.

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. **I-5**.

Décret constituant la bande appelée Première Nation Qalipu Mi'kmaq, DORS/2011-180, annexe.

Décret modifiant le Décret constituant la bande appelée Première Nation Qalipu Mi'kmaq, DORS/2012-70 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1016, a. 1.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

Règlement général sur le pilotage, DORS/2000-132, aa. 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9-11, 12.

Règlement modifiant le Règlement général sur le pilotage, DORS/2012-80 du 10-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1102, aa. 1-8.

Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. T-7.

Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest (bras est du Grand lac des Esclaves, T.N.-O.), TR/2007-101, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (réserve de parc national Thaidene Nene (bras est du Grand lac des Esclaves)), TR/2012-23 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1121, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest (Premières nations dénées de l'Akaiicho, T.N.-O.), TR/2007-103, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Régions South Slave/North Slave), TR/2012-24 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1129, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles de terres territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (réserve de parc national Nááts'ihch'oh), TR/2008-27, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (réserve de parc national Nááts'ihch'oh), TR/2012-25 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1132, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (réserve de parc national Thaidene Nene (bras est du Grand lac des Esclaves)), TR/2012-23 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1121, nouveau.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Régions South Slave/North Slave), TR/2012-24 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1129, nouveau.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (réserve de parc national Nááts'ihch'oh), TR/2012-25 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1132, nouveau.

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990,

ch. 21.

Règlement sur les maladies déclarables, DORS/91-2, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les maladies déclarables, DORS/2012-75 du 03-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1070, a. 1.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie, DORS/2011-114, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie, DORS/2012-74 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1056, aa. 1, 2.

Loi sur l'efficacité énergétique, L.C. 1992, ch. 36.

Règlement sur l'efficacité énergétique, DORS/94-651, aa. 2, 3, 4, 4.1, 4.5-4.8, titre de la partie III, 6, 7, 10.1, 10.2, 11, titre de la partie V, 12, 17.1, ann. I, IV.

Règlement modifiant le Règlement sur l'efficacité énergétique, DORS/2011-182 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1757, aa. 1-88.

Tarif des douanes, L.C. 1997, ch. 36.

Décret de remise visant les carburants renouvelables utilisés comme provisions de bord, DORS/2010-88, a. 3.

Décret correctif visant le Décret de remise visant les carburants renouvelables utilisés comme provisions de bord, DORS/2012-73 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1054, a. 1.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 13.1, 13.2.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2012-77 du 10-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1077, a. 1.

Loi sur les produits antiparasitaires, L.C. 2002, ch. 28.

Règlement concernant les rapports sur les renseignements relatifs aux ventes de produits antiparasitaires, DORS/2006-261, a. 11.

Règlement correctif visant le Règlement concernant les rapports sur les renseignements relatifs aux ventes de produits antiparasitaires,

DORS/2012-72 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1052, a. 1.

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13.

Règlement sur la nomination ou la mutation de remplaçants, DORS/2012-83 du 10-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1118, nouveau.

Décret d'exemption sur la nomination ou la mutation de remplaçants, TR/2012-27 du 25-04-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1143, nouveau.

Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, L.C. 2010, ch. 21.

Règlement sur les contenants en verre de boissons gazeuses, DORS/80-831, aa. 8, 9.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, DORS/2012-71 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1044, aa. 1, 2.

Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation (2001), DORS/2001-269, aa. 5, 12.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, DORS/2012-71 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1044, aa. 3, 4.

Règlement sur les briquets, DORS/2008-231, a. 3.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, DORS/2012-71 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1044, a. 5.

Règlement sur les portes et enceintes contenant du verre, DORS/2009-110, a. 4.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, DORS/2012-71 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1044, a. 6.

Règlement sur les couvre-fenêtres à cordon, DORS/2009-112, a. 6.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, DORS/2012-71 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1044, a. 7.

Règlement sur les jouets,
DORS/2011-17, aa. 7, 13, 24 (A), 27, 31
(A), 41 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements
pris en vertu de la Loi canadienne sur la
sécurité des produits de consommation,*
DORS/2012-71 du 30-03-12, (2012) 146 Gaz.
Can. II, 1044, aa. 8-13.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

*Décret d'attribution de la Médaille du
service opérationnel avec le ruban*
HAÏTI, TR/2010-67.

*Modifications à la version française des
décrets C.P. 2010-1095 et C.P. 2010-1098,*
TR/2012-18 du 11-04-12, (2012) 146 Gaz.
Can. II, 1061.

*Décret d'attribution de la Médaille du
service opérationnel avec le ruban*
EXPÉDITION, TR/2010-70.

*Modifications à la version française des
décrets C.P. 2010-1095 et C.P. 2010-1098,*
TR/2012-18 du 11-04-12, (2012) 146 Gaz.
Can. II, 1061.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.